

Métropole Aix-Marseille-Provence

République
Française

Département des
Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 185 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Christian BURLE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUECCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELL - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Patrick BORÉ représenté par Jean-Pierre SERRUS - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Gérard BRAMOULLÉ représenté par Maurice CHAZEAU - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michel AZOULAI - Henri CAMBESSEDES représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Jean-Louis CANAL représenté par Gaëlle LENFANT - Gaby CHARROUX représenté par Marc POGGIALE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Auguste COLOMB représenté par Henri PONS - Sandra DALBIN représentée par Didier PARAKIAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Philippe DE SAINTDO représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Claude DELAGE représenté par Yves MORAINÉ - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Frédéric DOURNAYAN représenté par Marie-Louise LOTA - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Jean-Christophe GROSSI représenté par Jacques BOUDON - Garo HOVSEPIAN représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Jean-Claude FERAUD - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Bernard DESTROST - Albert LAPEYRE représenté par Xavier MERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Laurence LUCCIONI représentée par Virginie MONNET-CORTI - Bernard MARANDAT représenté par Jeanne MARTI - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Pascal MONTECOT représenté par Roland GIBERTI - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Michel ILLAC - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Julien RAVIER représenté par Isabelle SAVON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Richard MIRON - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Laurent COMAS - Eric DIARD - Hélène GENTE-CEAGLIO - Georges MAURY - Michel MILLE - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Eric SCOTTO - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 009-2731/17/CM

**■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement n°2017100400 relative au projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) dans le cadre de Marseille Immunopôle
MET 17/4889/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique car la recherche produit les connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

La santé est par ailleurs l'une des six filières sur laquelle Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste dans son agenda du Développement Economique voté en mars 2017. Projet structurant dans le domaine de la santé, Marseille Immunopôle a pour objectif d'accélérer la découverte et le développement de nouvelles immunothérapies contre les cancers et les maladies inflammatoires et de faire bénéficier les patients le plus tôt possible de ces innovations.

La présente délibération concerne le projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative - C2I au sein de la Faculté de Médecine de Marseille dans le cadre de Marseille Immunopôle.

A côté des entreprises du secteur, des laboratoires de l'INSERM et du CNRS, du pôle de compétitivité Eurobiomed, le C2I, véritable centre de recherche fondamental, s'inscrit dans l'écosystème Marseille Immunopôle. Il permettra une nouvelle approche intégrative: analyse du continuum molécule/cellule/organisme/pathologie avec un recours massif à la modélisation mathématique à toutes les échelles et, en parallèle, une évaluation/validation des concepts sur des échantillons de patients.

Les thématiques innovantes présentes au démarrage du C2I incluront la neuro-immunologie, les biomathématiques et le ciblage d'un nouveau monde lymphocytaire (celui des cellules cymphoïdes innées).

Ce centre a été pensé pour s'intégrer au sein de la Faculté de Médecine de Marseille, sur le campus de la Timone afin de pouvoir développer avec les autres acteurs du site une recherche fondamentale de haut niveau, avec un lien renforcé avec l'hôpital et la pratique clinique couplée à de l'enseignement et avec un potentiel de développement industriel.

L'implantation sur le Campus Timone nécessite des travaux de réhabilitation des premier et deuxième étages de l'aile bleue de la faculté de Médecine soit 1272m². L'état vétuste et la configuration des locaux actuels nécessitent en effet une réhabilitation permettant de disposer à terme :

- d'espaces de bureau
- d'espaces de laboratoire traditionnel (incluant les plateaux technologiques)
- d'espaces de stockage (pour consommables de laboratoires et zone de stockage froid)
- d'espaces de laboratoire L2 pour la culture cellulaire
- d'espaces communs : salle de détente, salles de réunion

Le plan de financement de la création du C2I se présente de manière suivante :

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

Conseil Régional PACA	250 000€
Conseil Départemental 13	250 000€
Métropole Aix-Marseille-Provence	250 000€
Ville de Marseille	250 000€
Fondation Bettencourt Schueller	250 000€
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	500 000€
Aix-Marseille Université	300 000€
INSERM	300 000€
CNRS	300 000€
Crédits Contrats de Recherche (Inserm, AMU, CNRS)	450 000€
Total (en euros TTC)	3 100 000€

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver la création et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2017100400 relative au projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) au sein de la Faculté de Médecine de Marseille dans le cadre de Marseille Immunopôle pour un montant de 250 000 euros TTC. Une convention relative aux modalités d'attribution d'une subvention de 250 000 euros pour la création de ce centre, est soumise à l'approbation du Bureau de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) au sein de la Faculté de Médecine de Marseille dans le cadre du projet structurant Marseille Immunopôle.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 250 000 euros TTC selon le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférent.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2017100400 relative au projet de création du Centre d'Immunologie Intégrative (C2I) au sein de la Faculté de Médecine de Marseille, dans le cadre du projet structurant Marseille Immunopôle, pour Aix-Marseille Université et pour

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

un montant de 250 000 euros TTC, inscrit au budget 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Sous-politique B360 – Chapitre 204 – Nature 204182 – Fonction 67 opération n°2017100400.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

- CP 2018 : 125 000 euros TTC
- CP 2019 : 125 000 euros TTC

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART